



COMMUNE DE MAURESSAC

31190

Règlement du PActe Civil de Solidarité (PACS) dans la Commune de MAURESSAC

Comment déposer son dossier de PACS ?

- **Sur place.** Les futurs partenaires doivent prendre rendez-vous préalablement par téléphone ou par email pour déposer leur dossier.

Numéro de téléphone email	Jours et Heures d'ouverture au public de la Mairie
05.61.50.62.00 mairiedemauressac@wanadoo.fr	Mardi et Vendredi après-midi

- **Ou par correspondance.** La transmission peut s'effectuer par voie postale, privilégiez la lettre recommandée avec accusé de réception.

Adresse de la Mairie
Commune de MAURESSAC 8 route de Lézat 31190 MAURESSAC

Qui va enregistrer le PACS ?

- **Le Maire** ou les adjoints. La Commune peut, si vous le souhaitez, organiser une cérémonie dans la salle des fêtes.
- Lors du dépôt du dossier, une date sera convenue pour l'enregistrement du PACS.

Comment se déroule la cérémonie ?

- Discours de M. le Maire ou adjoints
- M. le Maire ou adjoints s'assurent que les futurs partenaires veulent s'engager pour une vie commune
- Eventuellement échange des anneaux
- Déclarer les partenaires « pacsés »

Les partenaires souhaitent une cérémonie de PACS	Les partenaires ne souhaitent pas de cérémonie de PACS
Lors du dépôt du dossier, fixation de la date de la cérémonie et de l'enregistrement du PACS en accord avec la Commune (dans les 3 mois) DATE :	Lors du dépôt du dossier, fixation d'une date pour enregistrement du PACS (dans les 3 mois) SIGNATURE :